

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

Séance du 08/04/2017

N° 19

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 25

Date de convocation
31/03/2017

Date d'affichage
08/04/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an 2017, le 08 avril 2017, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

Mme ABDOU COLO Nassuhati, ALI-MALLOU ASSANI Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme BACAR Inchat Solihi, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. HAROUNA Zaidani, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, M. YOUSOUFOU Soulaïmana

Procuration(s) :

M. HAROUNA Attoumani donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti, M. ATTOUMANI Issoufi donne pouvoir à M. ANTOYISSA Zaïnoudine, Mme MROIVILI Amina Moilim donne pouvoir à M. KAMARDINE Mansour, Mme ALI Fatima donne pouvoir à M. HAROUNA Zaidani

Etai(ent) absent(s) :

M. ABDALLAH Saïd, ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MVOULANA Chakila Laila, M. SAID Mohamed, Mme SAINDOU Dhoirifia

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ALI Fatima, M. ATTOUMANI Issoufi, M. HAROUNA Attoumani, Mme MROIVILI Amina Moilim

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MADI Saïd



Objet : Régularisation prise en charge de la participation du Président au Conseil d'administration de l'association Interco' Outre-mer

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest est sollicité pour régulariser la prise en charge des frais de transport aérien et de mission pour son déplacement à Paris pour participer au Conseil d'Administration de l'association INTERCO' OUTRE-MER qui s'est tenu le 15 février 2017. Il avait informé verbalement les membres du conseil réunis en séance plénière le 28 janvier 2017 pour lui autoriser à s'y rendre alors que ce point n'était pas prévu à l'ordre du jour. Le Président a quitté l'île le 13 février 2017 et est rentré à Mayotte le 17 février 2017.

Après en avoir délibéré sur le sujet, le Conseil Communautaire, décide de régulariser la prise en charge des frais de mission et du transport aérien du Président suite à sa participation au Conseil d'administration de l'association Interco' Outre-mer du 15 février 2017.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TSINGONI, le 08 avril 2017
Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

